



Mairie de BARRAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Christophe ENGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : ENGRAND Christophe, CHOPLAIN Audrey, REMY Noël, CECON Marc, FAIVRE-CHALON Christelle, MOLLOT Frédéric, FRESCHI Bérengère, CECON Jacky, ROJON Elodie, HUET Nathalie, VERDOJA Jordan, VILLA Jean, ARCHAMBAULT Caroline, SIMIAND Sébastien, SORRET Bruno, BERTHOME Stéphanie, COURAULT Céline, BLONDEEL Emmanuel

Excusé(e)s : LOHAT Françoise ayant donné procuration à Marc CECON

Absents non excusés :

Procurations :

Date de convocation : 10 septembre 2021

Bérengère FRESCHI a été élue secrétaire de séance.

2021-09-14. I. Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Ligne de trésorerie interactive (LTI) d'un montant maximum de 1 000 000 €

La commune de Barraux a lancé un programme d'aménagement « Cœur de village » en 2018. Projet d'envergure qui consiste en la réhabilitation de l'école élémentaire, la création d'une bibliothèque et d'un espace jeunes, la création d'une halle de marché et l'aménagement des abords, pour un coût total estimé, maîtrise d'œuvre incluse de 4 871 511.97 € HT, soit 5 845 814.36€ TTC.

Bien que le budget de ce programme ait été correctement estimé et respecté (avec seulement 1.78% de dépassement), il s'avère que la trésorerie manque à ce jour en raison de plusieurs facteurs :

- Les acomptes de subventions n'ont pas tous été sollicités
- D'autres travaux ont été lancés qu'il aurait été judicieux de reporter en 2022

- Une TVA à récupérer en N+2 de la réalisation des travaux soit pour la plus grande partie, en 2022 et 2023 impactant la trésorerie de la commune à hauteur de 975 k€.

A ce jour, environ 80% du projet a été mandaté. Reste donc à payer aujourd'hui près de 1 400 000 € d'ici la fin d'année, les travaux devant s'achever pour les vacances de la Toussaint (avec 1 an de retard).

Les demandes de versement des acomptes de subvention sont en cours, M. le préfet de l'Isère a accordé une avance sur le FCTVA 2022 sur les dépenses 2020, à hauteur de 279 k€.

La trésorerie de la commune est aujourd'hui à 168 k€, ce qui est très largement insuffisant, ne serait-ce que pour assurer les dépenses courantes de fonctionnement.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès de la **Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes** une ouverture de crédit nommée « ligne de trésorerie interactive » (LTI) d'un **montant maximum de 1 000 000 Euros** dans les conditions suivantes :

- Durée = un an maximum
- Taux d'intérêt applicable aux tirages = ESTR + 0.6% ou taux fixe de 0.60% l'an
- Modalité de calcul des intérêts = en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours
- Périodicité de facturation des intérêts = trimestrielle civile, à terme échu
- Frais de dossier ou commission d'engagement : 2 000€
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0,15% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen - périodicité identique aux intérêts

La LTI permet à la collectivité d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et de remboursements par le canal Internet. Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages reconstitue le droit à tirage.

Les tirages seront effectués selon la procédure du crédit d'office, et les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de cette ligne de trésorerie et autorise M. le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,

